

Duhamel, 16 février 2020,

Bien que n'étant pas de la région immédiate de Saint-Michel-des-Saints, le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation tient à témoigner aux audiences du BAPE parce que la décision qui sera rendue par les commissaires pourrait avoir un impact important chez nous.

L'Outaouais est considéré comme une zone très propice pour le graphite. La seule mine de graphite en opération au Canada (Lac des Îles) se retrouve tout juste au nord de chez nous. Sur la carte du MERN que l'on retrouve en page 5 du document (Guide de Réflexion sur la mise en valeur des Minéraux Critiques et Stratégiques) une zone (B- Gisement de graphite) est identifiée et une troisième campagne de forage y a eu lieu en 2019. A Grenville-sur-la-Rouge une compagnie d'exploration minière de graphite poursuit une petite municipalité pour des sommes considérables. De plus nos travaux de cartographie ont permis de découvrir que toute la ceinture nord des villes d'Ottawa jusqu'à Montréal est parsemée de claims dont plusieurs sont reliés au graphite (voir la carte en annexe du mémoire qui sera joint)

L'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière sont très semblables géographiquement, socialement et économiquement. A l'origine strictement forestières ces régions se développent de plus en plus en zones de villégiature et de tourisme. Ce sont pour les plus de 5 millions de citoyens vivant dans les grandes agglomérations urbaines de Montréal à Ottawa des territoires naturels très accessibles et de plus en plus fréquentés.

Notre Regroupement a déposé un mémoire dans le cadre de la Réflexion sur la mise en valeur des MCS. Ce document s'intitule : Une ligne à ne pas franchir . Le Québec est vaste et riche en minéraux. Déjà trois régions minières y ont des assises et des infrastructures importantes. Nous pensons que l'approbation d'un projet de mine à ciel ouvert de très grande dimension à Saint-Michel-des-Saints ouvre la porte à la création d'une nouvelle région minière au Sud du Québec. Ce serait un signal clair pour toutes les compagnies d'exploration d'accélérer les travaux et de claimer de nouveaux territoires avec tous les risques environnementaux que cela peut comporter. Ça constituerait certainement un frein au développement du tourisme et de l'accès des citoyens à la grande richesse collective qu'est la nature laurentienne.

Le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation a adopté une résolution demandant que l'exploration minière soit interdite dans les zones réservées par la MRC Papineau à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'éco-tourisme et à la foresterie. Déjà 10 municipalités de la Petite-Nation représentant plus de 15,000 résidents de même que de nombreux organismes (CREDDO, Kenauk Nature, Conservation Nature Canada, RAP HL, Coalition Pour que le Québec ait Meilleure Mine) ont appuyé cette résolution. L'acceptabilité sociale du développement minier en Outaouais est clairement absente. Nous attendons tous avec appréhension la décision du BAPE à qui revient entre autre la décision de la ligne à ne pas franchir.

Louis St-Hilaire

Porte-parole du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation



REGROUPEMENT DE
PROTECTION
DES
LACS
DE LA
**PETITE-
NATION**

Une ligne à ne pas franchir...

Mémoire présenté au Ministre de l'Énergie et
des Ressources Naturelles dans le cadre de la
**Réflexion sur la place du Québec dans la mise en
valeur des minéraux critiques et stratégiques.**

Duhamel, 3 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

Préambule _____	3
Questions et recommandations du RPLPN _____	4-9
Annexe 1	
Boom minier dans l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière? _____	10
Annexe 2	
Résolution du RPLPN _____	11
Annexe 3	
De la mine aux véhicules électriques : 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine _____	12



Préambule

Le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation est une coalition de 8 Associations de Protection de lacs de la région de la Petite-Nation. Le Regroupement a été formé en mai 2019 en réaction à des activités de forage pour du graphite en plein cœur du bassin versant de la Petite-Nation. Le Regroupement compte un millier de membres. La région de la Petite-Nation se retrouve sur la carte en page 5 du Guide de Réflexion sous l'identification **B (Gîte de graphite)**. Vous trouverez à l'Annexe 1 une carte des claims actifs dans les Régions de l'Outaouais, des Laurentides et Lanaudière qui démontre l'explosion récente des réservations de claims dans tout ce territoire si proche des grandes agglomérations urbaines et nous fait craindre que tout le sud-ouest du Québec ne devienne une nouvelle région minière du graphite.

Très actif depuis sa fondation le Regroupement a adopté une résolution demandant que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'éco-tourisme et à la foresterie. En date du dépôt de ce mémoire, **cette résolution a été appuyée par les conseils municipaux de 10 municipalités de la Petite-Nation et de nombreux organismes**. Vous trouverez à l'Annexe 2 la résolution et la liste des appuis.

Le Regroupement répondra dans ce mémoire à 4 des 6 questions posées dans le Guide de Réflexion en concentrant son message sur les perspectives citoyennes d'une région qu'on n'a jamais qualifiée de région minière mais qui risque de le devenir de par sa concentration en graphite et de la volonté affichée du gouvernement de mettre en valeur les MCS (minéraux critiques et stratégiques) .

Question # 1 : Est-ce que le Québec et les entreprises québécoises devraient chercher à diminuer leur dépendance et s'approvisionner au Québec ?

Il est bien que le Québec fasse l'exercice. Le Québec est vaste et riche en minéraux. C'est un avantage concurrentiel certain dans la nouvelle dynamique mondiale de la transition énergétique. La question n'est pas si on doit le faire mais comment on doit le faire. Le Québec est aussi très riche en eau douce et en nature vierge et il faut éviter à tout prix qu'une économie d'extraction minière (que l'on peut qualifier de non durable) ne se fasse au détriment de vastes pans de la nature québécoise et de l'accès que les citoyens y ont et qui est plus que jamais de première importance pour les générations futures. Dans notre région par exemple les communautés se mobilisent pour préserver cette richesse naturelle, maintenir l'équilibre des écosystèmes et dynamiser l'économie par le développement d'activités d'éco-tourisme, d'agriculture biologique et de foresterie durable. Ces enjeux, en région de villégiature, sont en train de resserrer le tissu social. L'arrivée d'exploitation minière à grande échelle porterait un coup fatal à ces initiatives prometteuses.

Il faut donc s'assurer que tout ceci se fasse dans le respect des communautés et que **l'acceptabilité sociale** soit au cœur de ces possibles développements. Il est reconnu par l'industrie minière que leur principal risque d'affaires est maintenant l'acceptabilité sociale (sondage Ernst & Young, janvier 2019). De vouloir implanter une activité minière près des grandes agglomérations urbaines, des zones de villégiature, de tourisme et foresterie durable expose ces compagnies à un rejet social qui pourraient leur causer des pertes importantes et enclencher des poursuites judiciaires exorbitantes comme celle que les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge subissent actuellement. La société québécoise et les citoyens dans leurs communautés ne devraient pas à avoir à vivre de tels bouleversements à leur mode de vie à cause du développement des MCS.

Finalement si de tels projets voient le jour ils doivent avoir des assises financières des plus solides pour s'assurer que les citoyens ne se retrouvent pas avec les responsabilités économiques et écologiques si le projet n'est plus rentable ou si la technologie fait en sorte que le minéral recherché n'est plus en demande. L'histoire minière du Québec est riche de sites miniers abandonnés qui doivent être restaurés à nos frais , de montagnes de résidus aux quatre vents et de pertes financières colossales assumées par les contribuables.

Recommandations :

1. Il faut revoir les lois et les cadres actuels afin de donner plus de pouvoirs aux élus, MRC et nations autochtones

pour protéger les milieux sensibles de leur territoire, notamment les milieux de villégiature, de récréo-tourisme, d'éco-tourisme et de foresterie durable. À cet effet, il faut éliminer et modifier l'article 246 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, revoir et renforcer les articles 82 et 304.1.1 de la loi sur les mines du Québec et revoir et renforcer les orientations gouvernementales pour les territoires incompatibles à l'activité minière.

2. De plus pour soutenir le développement du secteur minier des MCS, le ministère doit mettre en place un cadre clair pour épargner aux entreprises des investissements dans des projets voués au rejet social. Le premier pas vers l'acceptabilité sociale est justement de décourager en amont les projets non viables sur ce plan. Cela évite les poursuites et les sommes exorbitantes à verser en compensations diverses comme cela se voit actuellement et s'est déjà produit dans le passé. Il est donc recommandé que ne se crée pas de nouvelle région minière des MCS (graphite) près des agglomérations urbaines du sud de la Province.
3. On doit s'assurer que les projets miniers de MCS qui seraient développés dans les actuelles régions minières du Québec aient des assises structurelles et financières des plus solides afin de leur permettre de passer au travers des aléas de marchés qui peuvent être volatils.

Question # 2 : Le Québec devrait-il agir afin de devenir un joueur d'importance dans l'approvisionnement des MCS auprès d'autres pays et entreprises étrangères ?

Comme le démontre le Guide de Réflexion, le marché actuel des MCS est en grande partie contrôlé par la Chine, que ce soit au niveau des prix des ressources, des infrastructures ainsi que de l'importance de la chaîne de valeur. De plus le Québec n'est qu'une des nations qui veut s'implanter dans le marché. Que la Province veuille devenir un joueur qui compte au niveau de l'industrie primaire implique des investissements très importants dans des développements de sites et des infrastructures de grande envergure, et ce dans un marché où le prix de la matière première est en bonne partie contrôlé par un seul pays. De plus, les risques d'investissement dans ce secteur peuvent être multipliés par la rapidité des changements technologiques qui peuvent rendre un minéral très recherché (par exemple le graphite) complètement désuet, et ce très rapidement. La mise en valeur de tels gisements nécessite un horizon financier de quelques décennies ce qui

dans l'univers technologique actuel est l'équivalent de l'éternité. Dans un tel cas, ce seraient les citoyens qui se retrouveraient avec la facture financière et environnementale.

Donc qui dit développement de sites miniers majeurs dit impacts possibles majeurs sur l'environnement de même que risques financiers majeurs. Est-ce que le Québec devrait prendre des risques financiers majeurs pour développer des projets pouvant comporter de tels risques environnementaux? Poser ainsi la question incite à tout le moins à la prudence dans les choix. Il nous semble que les investissements requis pourraient être à tout le moins plus productifs et moins risqués dans d'autres secteurs économiques.

Ceci étant dit, si le Québec décide de devenir un joueur important sur l'échiquier des MCS il devrait le faire en tenant compte des recommandations suivantes afin de minimiser les risques.

Recommandations :

1. Ce n'est pas nécessairement une bonne idée de soutenir les projets de développement de tous les MCS. Il faut analyser quels sont les minéraux présentant le moins de risques au point de vue de changements technologiques inévitables et des investissements requis.
2. Renforcer les critères sociaux, environnementaux et économiques d'investissement Québec et de la Caisse de Dépôt
3. Appliquer le principe du pollueur-payeur (condition 4 des 5 conditions de la Coalition Pour que le Québec ait Meilleure Mine en annexe).
4. Assujettir tout nouveau projet minier à un BAPE (condition 2 des 5 conditions de la Coalition Pour que le Québec ait Meilleure Mine en annexe).
5. Respecter l'aménagement du territoire et les collectivités locales.
6. En conclusion, il apparaît à notre Regroupement que ces conditions ne peuvent être respectées dans le sud du Québec près des grandes agglomérations urbaines et qu'aucune nouvelle région minière ne devrait y être développée.

Question #3 : Le gouvernement doit-il soutenir le développement de filières de MCS ?

Développer et soutenir une filière des MCS de la mine à l'usine de batteries va nécessiter des investissements pharaoniques selon le ministre de l'Économie Pierre Fitzgibbon (La Presse + 6 sept 2019). Dans le contexte de compétition internationale intense dans ce marché contrôlé par la Chine ces investissements ne peuvent que provenir d'investisseurs privés de grande envergure et supposent de nombreux gisements mis en production et une infrastructure industrielle de grande ampleur. De tels développements ne peuvent se faire sans avoir un impact environnemental et social tout aussi important. Il y a lieu de se demander si c'est ce que les Québécois veulent.

Recommandations :

1. De l'avis du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation, si la décision de soutenir une filière des MCS implique le développement d'une nouvelle région minière près des grandes agglomérations urbaines du sud du Québec notre position est que nous considérons que les retombées sociales et économiques d'un tel développement ne seront pas à la hauteur des préjudices environnementaux, sociaux et économiques qu'une telle exploitation causera sur le capital naturel, le milieu humain et sur le potentiel de développement économique et de villégiature **dans notre région**. Nous ne croyons pas que ces projets de mines dans notre région puissent en faire autant pour la valorisation du patrimoine naturel du Québec et pour soutenir les activités économiques et sociales des générations à venir qui hériteraient de trous, de montagnes de résidus et de risques environnementaux.
2. Le volet extraction minière d'un projet de développement d'une filière des MCS ne devrait se faire que là où l'impact pour les populations est très limité. Il est recommandé de le faire en suivant les conditions émises par la *Coalition Pour que le Québec ait Meilleure Mine* (Annexe 3).

Question 6 : Dans un contexte de valorisation des MCS, doit-on préserver la disponibilité des territoires ? Si oui devrait-on envisager une protection géographique, le développement d'infrastructures (accès, énergétiques, communication) ou tout autre moyen, en respectant les engagements gouvernementaux et les droits des communautés ?

Dans le document (page 8) du Guide de Réflexion on affirme que l'environnement d'affaires du Québec **pour** l'investissement minier est parmi les meilleurs au monde (4^{ème} rang en 2019 selon l'Institut Fraser).

La loi des Mines du Québec, particulièrement sur les terres publiques, permet d'implanter des mines gigantesques à peu près n'importe où sur le territoire, et ce même auprès de grandes concentrations de population ou de grands cours d'eau. À ce sujet plutôt que d'envisager des protections géographiques pour les minières, il faudrait au contraire renforcer les orientations gouvernementales sur les territoires incompatibles à l'activité minière lesquelles permettent à une mine de s'implanter à 500 mètres de tout cours d'eau habité et 1000 mètres d'une municipalité.

Dans un tel contexte, il revient aux citoyens de s'organiser, de se mobiliser et d'investir des énergies considérables pour faire la preuve du non-sens d'une implantation d'une minière dans une zone où la population n'en veut pas. Ces luttes de citoyens peuvent prendre des années et déchirer le tissu social avant que des permis ne soient accordés ou refusés. Pendant ces périodes, des communautés sont divisées, des projets d'investissement sont repoussés et une grande incertitude règne dans la population.

Pour le développement des MCS il faut favoriser les projets dans des zones à très faible population tout en respectant les exigences environnementales les plus élevées de même que les droits des autochtones et des communautés visées.

Si le prix social du développement d'un gisement se mesure en communautés divisées, en risques majeurs pour les milieux naturels, en destruction de plan d'aménagement à long terme et en qualité de vie réduite pour les citoyens il est préférable de laisser les MCS dans le sol et de ne pas laisser en héritage des régions désertées et une nature contaminée ou en risque perpétuel de le devenir.

Recommandations :

1. Plutôt que de préserver des territoires pour le développement des MCS le Québec doit savoir **tracer une ligne à ne pas franchir** et penser à protéger des territoires pour la population. Cette condition peut se traduire par le refus d'exploiter certaines ressources compte tenu des coûts importants en matière de santé publique, d'environnement ou de retombées négatives sur d'autres secteurs d'activité axés sur la préservation et l'accès à la nature.
2. Il faut réviser complètement la réglementation sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) et laisser beaucoup plus de pouvoirs aux élus et aux instances para-municipales.

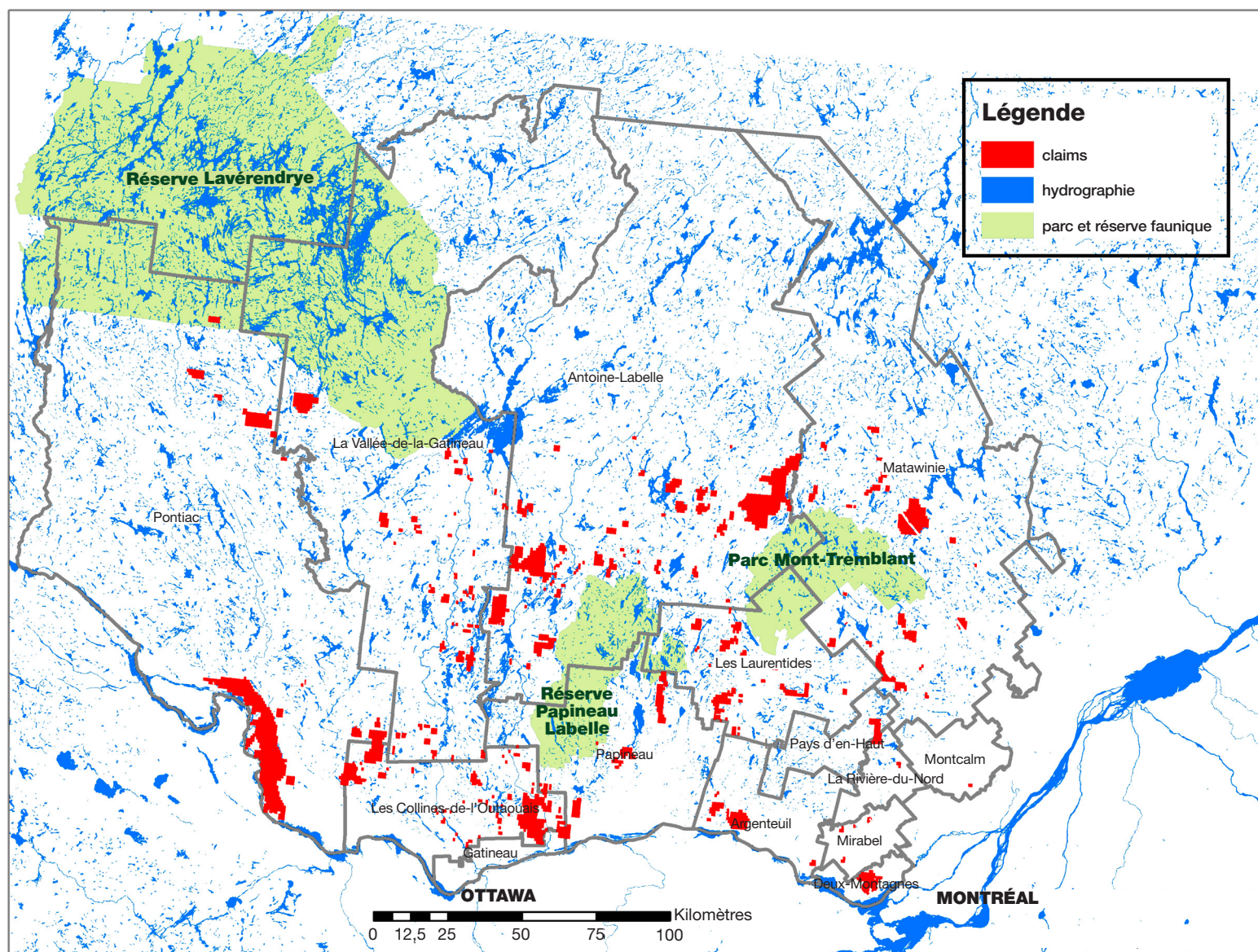


Louis St-Hilaire

*Porte-parole du Regroupement de Protection
des Lacs de la Petite-Nation*

ANNEXE 1

Boom minier dans l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière?



Produit pour :
Regroupement de protection
des lacs de la Petite-Nation
Porte-parole : Louis St-Hilaire
info@aplq.ca

MiningWatch Canada
Porte-parole : Ugo Lapointe
ugo@miningwatch.ca
514-708-0134

Production : Jean Daoust 2019
Sources : MERN Québec, EMRN Canada

ANNEXE 2



Demande d'appui aux municipalités, associations et organismes

- 1) Considérant que les Lacs de la Petite-Nation constituent un réservoir d'eau de quantité et de qualité exceptionnelles à moins de 2 heures d'Ottawa, la Capitale du Canada et de Montréal, la plus grande région métropolitaine du Québec, ces deux villes regroupant une population de 5,365 millions ;
- 2) Considérant que ces lacs, situés dans la MRC Papineau , sont strictement affectés à la villégiature, la conservation, le récréo-tourisme, l'éco-tourisme et la foresterie ;
- 3) Considérant que tout le long de ce bassin se retrouve un vaste réseau de bails miniers (claims) et que du forage y est en cours ;
- 4) Considérant que dans son schéma d'aménagement révisé en 2018 la MRC n'a prévu aucune affectation pour l'industrie minière ;
- 5) Considérant que l'extraction du graphite, le minerai principalement recherché, se fait par l'opération de mines à ciel ouvert de grandes dimensions qui posent un risque réel pour l'environnement et la qualité de vie de la population ;
- 6) Considérant qu'il y a conflit d'usage entre l'exploitation minière et les vocations déterminées pour notre territoire par la MRC ;

Le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation, très préoccupé par le risque que notre territoire devienne une région minière, demande que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'éco-tourisme et à la foresterie.

En date du 1^{er} février 2020, cette résolution a été appuyé par les municipalités de
**Duhamel, Papineauville, Montebello, Saint-André Avellin,
Notre-Dame-de-Bonsecours, Plaisance, Ripon, Chénéville,
Montpellier, Lac Simon**

et par les organismes suivants:
**Kenauk Nature, Conservation de la nature Canada,
Coalition pour que le Québec ait meilleur MINE**



De la mine aux véhicules électriques : 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine

Novembre 2019

1. Réduction à la source

Prioriser les investissements dans le recyclage et l'économie circulaire, les modes de transport et de consommation à la fois sobres en carbone et sobres en métaux/matériaux, le transport collectif, le covoiturage, les véhicules économes; de réelles mesures bonus/malus pour décourager les gros véhicules énergivores; modifier le mode de financement des municipalités pour stopper l'étalement urbain et des infrastructures routières.

2. Protection de l'environnement

Assujettir toute nouvelle mine à une évaluation environnementale et des consultations du BAPE—l'équivalent se fait déjà pour le nord du Québec; interdire toute exploitation minière à proximité des milieux écologiques sensibles, dont les eskers d'eau potable, et prioriser l'atteinte des objectifs d'aires protégées partout au Québec -- il y a beaucoup de retard dans le sud du Québec et dans les régions minières comme l'Abitibi-Témiscamingue.

3. Aménagement du territoire et respect des collectivités locales

Revoir les lois et les cadres actuels afin de donner davantage de pouvoirs aux municipalités, MRC et Nations Autochtones pour protéger les milieux sensibles de leurs territoires, notamment les milieux de villégiature, de récréotourisme, d'écotourisme, de foresterie durable (éliminer ou modifier l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; revoir et renforcer les articles 82 et 304.1.1 de la Loi sur les mines du Québec; revoir et renforcer les orientations gouvernementales pour les « territoires incompatibles à l'activité minière »).

4. Principe pollueur-payeur

Exiger des garanties financières solides pour le nettoyage des sites miniers contaminés aux frais des entreprises et non des Québécois, incluant un fonds financé en partie par l'industrie pour les sites abandonnés dont la dette s'élève à 1.2 milliard (fonds financé à 50/50 entre l'industrie et l'État, à l'aide d'une redevance environnementale de 0.3% à 0.5% sur la valeur brute produite). Renforcer la capacité des ministères, de même que les sanctions pénales en cas d'infractions environnementales.

5. Critère d'investissement responsable

Revoir et renforcer les critères sociaux, environnementaux et économiques d'Investissement Québec et la Caisse de dépôt et placement, notamment dans le secteur minier et de l'innovation, en collaboration avec des experts indépendants et diverses parties prenantes.

Références et ressources (non exhaustif): Vidéo présentant les 5 conditions ([2019](#)); Conférence internationale « Pour que le climat ait meilleure mine » ([2019](#)); Boom minier à prévoir pour les minéraux critiques et stratégiques ([2017](#), [2019](#), [2019](#)); Tendances sur les déchets miniers au Québec et à l'international ([2018](#), [2019](#)); Enjeux des déversements miniers au Canada et à l'international ([2017](#), [2019](#), [2017](#)); Enjeux du contrôle de la pollution de l'eau minière ([2019](#)); Potentiel de recyclage de certains minéraux stratégiques ([2019](#)).

MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES AU QUÉBEC

Version du 13 février 2020

UN POTENTIEL À EXPLOITER

Graphite

Plusieurs projets de graphite sont en activité au Québec.

- | | |
|--|---|
| 1 Lac-des-Îles
Imerys Graphite et Carbon Canada
Mine active | B La Loutre
Corporation Métaux Précieux du Québec
Gîte |
| 2 Lac Guéret
Mason Graphite
Mise en valeur | C Miller
Canada Carbon
Gîte |
| 3 Matawinie
Nouveau Monde Graphite
Mise en valeur | D Bell Graphite
Saint Jean Carbon
Gîte |
| A Lac Knife
Focus Graphite inc.
Gîte | E Mousseau West
Gîte |

Cobalt et éléments du groupe du platine

Deux mines exploitent le cobalt et les éléments du groupe du platine en sous-produits du nickel.

- | | |
|---|---|
| 4 Raglan
Glencore Canada Corporation
Mine active | G Hawk Ridge
Nickel North Exploration Corp.
Gîte |
| 5 Nunavik Nickel
Canadian Royalties inc.
Mine active | H Lac Menarik
Harfang Exploration inc.
Gîte |
| 6 Dumont Nickel
Magneto Investments Limited Partnership
Mise en valeur | I Lac Rocher
Victory Nickel inc.
Gîte |
| F Bravo
Exploration minière Jien Nunavik Ltée
Gîte | J Nisk-1
Corporation Éléments Critiques
Gîte |

Niobium

Le Québec est le deuxième producteur mondial de niobium et le seul de l'hémisphère nord.

- | | |
|--|---|
| 7 Niobec
Niobec
Mine active | K Crevier
Les Minéraux Crevier inc.
Gîte |
|--|---|

Titane et vanadium

Le Québec est le premier producteur de titane sous forme d'ilménite au monde.

- | | |
|--|---|
| 8 Lac Tio
Rio Tinto Fer et Titane
Mine active | M Magpie
The Magpie Mines Inc.
Gîte |
| 9 BlackRock
Métaux BlackRock inc.
Mise en valeur | N Iron-T
Vanadium Corp.
Gîte |
| L Vanadium-Lac Doré
Vanadiumcorp Resource inc.
Gîte | O Mont Sorcier Iron
Vanadium One Iron Corp.
Gîte |

Lithium

Le Québec détient un potentiel élevé en lithium.

- | | |
|---|--|
| 10 Lithium Amérique du Nord
Lithium Amérique du Nord
Mine en maintenance | 13 Rose
Corporation Éléments Critiques
Mise en valeur |
| 11 Whabouchi
Nemaska Lithium
Construction et rodage | 14 Moblan
Lithium Guo Ao Ltée et SOQUEM inc.
Mise en valeur |
| 12 Authier
Sayona Québec
Mise en valeur | P James Bay
Galaxy Resources Limited
Gîte |

Éléments des terres rares

Le Québec renferme plusieurs dépôts de terres rares et il est reconnu comme ayant un potentiel à l'échelle mondiale.

- | | |
|---|---|
| 15 Kwyjibo
SOQUEM
Mise en valeur | S Kipawa (Zeus)
Corporation Métaux Précieux du Québec et Ressources Québec inc.
Gîte |
| Q Eldor (Ashram)
Commerce Resources Corporation
Gîte | T Niobec - REE Zone
Niobec inc.
Gîte |
| R Strange Lake - Zone B
Métaux Torngat Ltée
Gîte | U Carbonatite de Montviel
Ressources Géoméga inc.
Gîte |

